

Au cours des deux dernières années, nous avons vu le gouvernement intervenir dans l'industrie textile, de telle sorte que les produits étrangers ne sont plus importés au Canada et ont en grande partie disparu de nos magasins. Il semble qu'au moins dans le proche avenir nous ayons besoin des investissements en provenance des États-Unis, ces derniers possédant une grande compétence technique. Si nous ne pouvons plus en bénéficier, si elle nous est refusée, comme celles des pays d'Europe occidentale et du Japon, il est certain qu'à la longue nous en souffrirons. Je doute fort que les Canadiens acceptent un niveau de vie inférieur à celui de leurs voisins, particulièrement de leurs voisins du Sud. La compétence technique empruntée ailleurs sans aucun doute contribue davantage à l'organisation rationnelle et à la modernisation de notre propre économie. Elle oblige nos fabricants à accroître leur productivité, et relève probablement le niveau de vie de nos concitoyens.

Dans son récent budget, au chapitre des changements fiscaux, le ministre des Finances (M. Turner) a mis plus fortement l'accent sur les dégrèvements accordés à l'industrie de fabrication. A moins que nous ne consentions à mobiliser la compétence d'autres pays, comment atteindrons-nous cette excellence technique dans le secteur de la fabrication, particulièrement lorsqu'on admet que nos fabricants, qui exigent des prix fort élevés, doivent vendre une grande partie de leurs produits sur le marché américain?

En ce qui concerne les banques canadiennes, il a été signalé qu'elles faisaient des transactions avec d'autres pays, et apparemment, en tant que Canadiens, nous sommes satisfaits de cette situation; pourtant, nous avons bien indiqué que les banques étaient l'un des secteurs où nous ne voulons pas de placements étrangers. Ainsi, il semble qu'à cet égard il existe de sérieuses divergences d'opinion et une certaine incompatibilité d'idées.

Des statistiques officielles laissent entendre qu'un fort pourcentage de propriété et de contrôle étrangers existent dans certaines de nos industries, telles que celles du pétrole, des produits chimiques, du caoutchouc, des machines et de la fabrication. On a découvert que lorsqu'une entreprise passe d'intérêts étrangers à des intérêts canadiens, elle ne change pas nécessairement sa façon de fonctionner, qui n'est pas toujours plus satisfaisante en ce qui concerne le public canadien. Par exemple, au Canada Pacifique, les capitaux sont majoritairement canadiens depuis une dizaine d'années; et pourtant, y a-t-il eu des changements appréciables dans la politique de la compagnie? Je n'en ai pas encore trouvé. La compagnie continue, comme par le passé, à décourager l'utilisation de son service-voyageurs. J'ai rencontré un citoyen qui a voyagé de Lethbridge à Winnipeg sans avoir à remettre son billet.

Dans le cas du pétrole et du gaz naturel, la récente décision, strictement politique, de l'Office national de l'énergie de ne pas exporter de gaz naturel indique que cette industrie peut être efficacement régie sans propriété étrangère. Sans investissement étranger, il n'y aurait présentement aucune industrie pétrolière dans l'Ouest. Elle a été entièrement développée avec des capitaux des États-Unis et un peu de capitaux de l'Ouest. Les capitaux de l'Est n'étaient pas disponibles, ou les investisseurs de l'Est ne s'intéressaient pas, du moins jusqu'à présent, à investir dans l'industrie pétrolière de l'Ouest.

On dit souvent que l'investissement étranger porte sur le rendement des capitaux, et que dès lors nous ne devrions pas l'encourager, parce qu'il n'emploie pas beau-

coup de main-d'œuvre. L'Alberta, avec ses villes florissantes d'Edmonton et de Calgary, prouve que le pétrole et le gaz créent un climat propice à l'embauchage de nombreuses personnes. Plus d'un million de personnes dans l'Ouest du pays dépendraient de l'industrie du pétrole et du gaz. Ce chiffre représente 20 p. 100 de la population totale de l'Ouest du Canada.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est 5 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion et les bills publics.

AVIS DE MOTIONS ÉMANANT DES DÉPUTÉS

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DÉSIGNATION DE LA CIRCONSCRIPTION DE RENFREW—DEMANDE DE PROLONGATION

M. Murray McBride (Lanark-Renfrew-Carleton) propose: Que la Chambre exprime l'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prolonger au-delà du 30 juin 1972 la désignation de la circonscription de Renfrew comme région pouvant recevoir des subventions spéciales aux termes de la loi sur l'expansion économique régionale.

—Monsieur l'Orateur, j'avais présenté une motion à peu près identique le 10 décembre 1969. J'avais alors demandé, comme je le fais aujourd'hui, que les comtés de Lanark et de Renfrew soient désignés comme des régions spéciales en vertu de la loi sur les subventions au développement régional que l'on venait alors d'adopter. A cette occasion, j'avais été habilement appuyé par le député de Renfrew-Nord (M. Hopkins). Nos instances à la Chambre il y a plus de deux ans n'avaient été que bien faibles par rapport aux demandes beaucoup plus fortes que nous adressions aussi énergiquement que possible afin d'obtenir de l'aide fédérale à l'est de l'Ontario, et de meilleures conditions de vie pour nos mandants.

En avril 1970, quatre mois à peine après la mise en délibération de ma motion à la Chambre, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) désignait le comté de Renfrew région spéciale. Cette bonne nouvelle, qui, de l'avis de certains, ne viendrait jamais, avait été accueillie avec incrédulité, puis vraiment avec joie et enthousiasme, par tous ceux qui vivent dans la vallée de l'Outaouais et qui l'aiment. Voilà trop longtemps que trop de gens, surtout dans la région de Renfrew, se sont habitués à vivre juste en deçà des limites de la croissance économique, et à l'idée d'un avenir très moyen et même médiocre. Voilà pourquoi c'est une réelle satisfaction pour moi que d'être le député fédéral qui, au moins pour une partie de la région, a contribué à renverser cet obstacle au progrès. Voilà maintenant deux ans que le comté de Renfrew est une région désignée.

• (1700)

Il y a deux ans, le monde occidental subissait un très grave ralentissement de sa production aéronautique. Toute cette industrie se portait mal. Renfrew en particulier souffrait, car ce comté dépend beaucoup de cette industrie, comme il dépend naturellement de l'industrie forestière, dont la restructuration était nécessaire. Il fallait mieux exploiter nos forêts. Le gouvernement fédéral, dirigé par le premier ministre (M. Trudeau), non seulement s'intéressait aux régions les plus pauvres du